

COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE-30200
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DEL-2026-040

Séance du 19 mai 2026

Nombre	
Conseillers en exercice	15
Présents	13
Votants	14
Absents	1

L' an deux mille vingt-six, le 19 mai à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Étaient présents : Monsieur ANASTASY William, Monsieur AZNAR Didier, Monsieur COLOMBELLE Frédéric, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur HENRY Claude, Madame LAFFUITTE Camille, Madame MAHEO Stéphanie, Monsieur MARTINEZ Thierry, Madame MAURIN Manon, Monsieur MISSOUR Gérald, Madame POREAU Sylvie

Date de convocation
11/05/2026

Procurations : Madame BARBIN Tanya à Monsieur ANASTASY William

Absents excusés : Madame AGUILAR Catherine

Date d'affichage
11/05/2026

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

Objet : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
Proposition des Commissaires au Directeur Régional des Finances Publiques

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Titulaires :	Suppléants :
<i>Didier HUOT</i>	Raoul COLET
<i>Jacky BOYER</i>	Hervé BERNARD
<i>Denis MONTANER</i>	Patrick SEUROT
<i>Dominique PONS</i>	Christophe CHABASSUT
<i>Jean-Jacques BECQUIGNON</i>	Roseline CHARMASSON
<i>Frédéric COLOMBELLE</i>	Geneviève CAPELLI
<i>Gérard POULY</i>	Catherine AGUILAR
<i>Denis LUNEL</i>	Marc ROCHEBLOINE
<i>Marie-Diane ALLEMAND</i>	Alain FASOLO
<i>Pauline PRADIER</i>	Michel CAVIGGIA
<i>Alain GRAZIANA</i>	Claudine CHEREZY
<i>Marc VANNUCCINI</i>	Edmond REBOUL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet du Gard.

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

**Le Secrétaire,
Didier AZNAR**



**Le Maire,
Gérald MISSOUR**


